Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 031-213101876-20231211-2023_172-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
11 décembre 2023
Acte n° **2023-172**

Absent(s) représenté(s) :
Mme VITET a donné procuration M. BATAILLE
M. JÉROME a donné procuration à M. FRANCHINA
M. PILET a donné procuration à M. BONNET

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : M. BARBA

Conseillers présents : 29

Secrétaire de séance : M. BONNET Christophe

Date de la convocation : 4 décembre 2023

Thème : 1.1 – MARCHES PUBLICS

Objet : Conception et réalisation d'un pump track

M. CANILLO Gilbert, Adjoint délégué aux Services Publics, rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée avec publicité le 18 août 2023, pour la conception et la réalisation d'un pump track.

Suite aux différentes réunions du comité de pilotage et du comité technique, et à la présentation du rapport d'analyse des offres à la commission d'appels d'offres en date du 5 décembre 2023, M. CANILLO Gilbert propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise SCHNEESTERN France pour un montant de 230 779,00 € HT, soit 276 934,80 € TTC

Entendu l'exposé de M. CANILLO Gilbert, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE	**Pour :**	29
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)

ARTICLE 1 : décide d'attribuer le marché de travaux aux entreprises ci-dessus désignées pour un montant total de de 230 779,00 € HT, soit 276 934,80 € TTC.

ARTICLE 2 : autorise Mme la Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2023.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 031-213101876-20231211-2023_172-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2023 – acte n° 2023-172 – page 2/2
Thème :	1.1 - MARCHES PUBLICS
Objet :	Conception et réalisation d'un pump track

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BONNET Christophe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 13 DEC. 2023